

## **ERF Soissons – 2001**

### **• Décision 31, p. 82 – ACAT – Journée consacrée chaque année à une information sur la pratique de la torture dans le monde en vue de son abolition**

Le Synode national

- Informé de la recommandation adressée par le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) aux responsables des différentes Eglises qu'il représente, de vouloir bien, à leur niveau prendre en considération la demande pressante de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) dont il a été saisi, pour qu'une journée puisse être consacrée chaque année à une large information des fidèles sur l'intolérable pratique de la torture dans le monde en vue de son abolition,

- Convaincu lui-même que cette pratique demeure de nos jours une réalité si dramatique qu'aucune conscience humaine ne saurait y être indifférente et ne pas réagir avec détermination,

- Accueille favorablement la recommandation du Conseil d'Eglises chrétiennes en France et fait sienne la conviction qu'il est de son devoir et de sa responsabilité de soutenir l'engagement de l'ACAT, qui lui paraît être un exemple d'un témoignage commun de nos Eglises au sein de notre société,

- Salue et encourage le travail qu'accomplit l'ACAT en étroite relation avec d'autres ONG, en particulier Amnesty International, dans sa lutte pour l'abolition de la torture, des exécutions capitales et de toutes formes de traitements cruels, inhumains et dégradants,

- Agréé la date pour une « journée ACAT » dans le calendrier ecclésiastique, à savoir le 26 juin, déclaré par l'ONU Journée internationale de soutien aux victimes de la torture,

- Demande en conséquence aux responsables de chaque communauté locale de l'Eglise réformée de France, en concertation avec leurs homologues des autres communautés chrétiennes, et si possible avec le concours des groupes locaux de l'ACAT, de ménager un temps d'information lors des services dominicaux ou/et lors de réunions, au cours de la semaine qui précède ou suit le 26 juin, pour alerter le peuple de nos Eglises et s'unir à l'ACAT dans l'intercession.